



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culture et communication : structures administratives

Question écrite n° 105459

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'audit du 13 avril 2006 appréciant la suite réservée au rapport de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles (février 2005) et à l'ordonnance du 8 septembre 2005 s'en inspirant. Il lui demande la suite réservée à la proposition de transférer les personnels correspondants du ministère vers le Centre des monuments nationaux (CMN), soit dans le cadre de la création d'équipes régionales de MOA pour les quatre régions les plus importantes ou par convention avec les services du ministère pour les autres régions.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105459

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10217